



Formation initiale des psychologues
Chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Pré requis : Être titulaire du diplôme de psychologue

Type d'action : Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances, prévues par « l'article L. 6313-1 du Code du travail ».

Public concerné : Psychologues inscrits au répertoire ADELI chargés de l'examen psychotechnique dans le cadre du contrôle médical de l'aptitude à la conduite

Durée : 9h sur 2 jours

Modalité : Distanciel (Un lien de connexion pour rejoindre la salle de formation vous sera communiqué 3 jours avant la date prévue de formation)

Tarif : 650€

Délais d'accès à la formation : 15 jours

Personne à contacter : Mme OXYBEL portable : 0690 531832

Taux de réussite : 100%

Intervenante : Mme Véronique TAZARO
Psychologue clinicienne – Psychothérapeute Agrée sécurité routière
Intervenante en sécurité routière depuis plus de 5 ans : stages de récupération de points ; tests psychotechniques

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap, nous contacter pour les moyens mis en place.

Programme de la formation en présentielle

- Contexte et cadre d'exercice.

Il s'agit pour les psychologues d'identifier leurs missions dans le cadre du contrôle médicale d'aptitude à la conduite de conducteurs infractionnistes.

Cadre réglementaire des examens psychotechniques : arrêté du 18 janvier 2019

- Objectifs et Méthodes pédagogiques

Le rôle du psychologue est de procéder à l'évaluation psychologique et psychotechnique du conducteur infractionniste, par le biais d'un entretien individuel et la passation de tests permettant d'appréhender ses capacités psychomotrices, sensorielles ou cognitives.

Objectifs spécifiques et contenus des modules pédagogiques

Module 1 (4 heures)

- ✓ Les principales données épidémiologiques en matière de sécurité routière. (Observatoire National de la Sécurité Routière)
 - France hexagonale
 - Guadeloupe
 - Martinique
 - ✓ Les aspects psychologiques et comportementaux en matière de sécurité routière. (alcool-cannabis-règles de priorités-fatigue ...) Source ONSR
 - La conduite automobile : acte individuel intégré dans un contexte collectif
 - ✓ Cadre réglementaire des examens psychotechniques
 - Arrêté du 18 janvier 2019 (JORF du 27/02/2019)
- Article R. 224-21 du CDR**



Module 2 : l'examen psychotechnique (5 heures)

Information du candidat sur le déroulé de l'examen psychotechnique, son objectif, son cadre, ses résultats, ses éventuelles conséquences.

L'examen psychotechnique dont la durée minimum est de 40 minutes, comprend un entretien individuel et la passation de tests psychotechniques

Les exigences concernant l'entretien individuel et le choix des tests psychotechniques

L'entretien individuel

* premier temps, une entrée en matière, une amorce à la réalisation du test
* second temps un entretien plus qualitatif, de la personne au regard de l'objet de l'examen, et ceci dans le plus strict respect du secret professionnel.

- ✓ L'exploration de différentes thématiques en lien avec la manière de conduire et la sécurité routière, éléments considérés pour prendre la décision finale d'aptitude :
- ✓ Recul par rapport aux infractions commises, conscience des risques, positionnement dans le processus de changement, intégration de la réglementation, relation aux produits psychoactifs (alcool, cannabis, ...).

Des informations peuvent être échangées afin de permettre un meilleur ancrage dans la réalité du risque routier et potentiellement être acteur face à celui-ci

Passation des tests psychotechniques

Les tests ont pour objectif d'appréhender les capacités psychomotrices d'un conducteur à maîtriser une tâche de conduite. Cette épreuve doit mesurer les capacités à réagir, à se concentrer, à prendre et à traiter l'information.

Chaque épreuve doit être expliquée en détail et faire l'objet d'un essai systématique

La plupart des tests se déroulent avec des supports informatiques

Rôle du psychologue

- Énoncer des consignes
- Faire voir
- Faire faire
-

Contenu des tests psychotechniques : qualités psychométriques

Les tests psychotechniques utilisés doivent répondre aux critères suivants :

- évaluer l'intelligence concrète, l'attention et le rapport entre rapidité de perception et rapidité de réaction du conducteur.

- évaluer les capacités sensorielles, psychomotrices liées à la tâche de conduite

- examiner les aptitudes, attitudes et comportements lors de l'examen,

Être accessibles aux personnes :

- Ne maîtrisant pas ou mal la langue française
- Souffrant de troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie et dyspraxie) ;
- Sourdes et malentendantes ;
- Être facilement utilisables et n'exiger aucune connaissance particulière en informatique pour l'utilisateur ;
- Permettre de prédire la performance de conduite.

Ils doivent aussi permettre l'exploration de divers champs de l'activité psychomotrice en lien avec la conduite tels que :

- 1° Les aptitudes d'attention et de concentration) les aptitudes de raisonnement logique (anticipation), des facteurs de personnalité (tolérance au stress et à la frustration, agressivité, etc.).
- 2° La vitesse de traitement de l'information et la vitesse de réaction ;
- 3° La capacité de coordination des mouvements et les fonctions exécutives
- Les tests peuvent être réalisés sur tout support dès lors que les préconisations mentionnées ci-dessus sont respectées
- Chaque épreuve doit être expliquée en détail et faire l'objet d'un essai systématique.

L'examen va permettre de déterminer si le conducteur a la capacité de repasser son permis de conduire, de respecter le Code de la route et les conditions de circulation des autres usagers pour favoriser la sécurité.

Supports possibles

Le DRIVESTA TEST SYSTEM (Shuffried) : Aptitudes psychomotrices et cognitives

HDM Psymotest : Aptitudes psychomotrices et cognitives

DUFOUR SYSTEMES : Aptitudes psychomotrices et cognitives



Rédaction d'un compte-rendu

Analyse croisée des différents comportements et attitudes observés lors de l'entretien et des tests,

1° Face à la situation d'examen (respect des consignes, adaptation face aux situations nouvelles, réactions en cas de difficultés et d'erreurs) ;

2° Lors de la confrontation aux faits.

B. – Ces éléments doivent être rapportés dans le compte rendu d'examen et aboutir à une conclusion : 1° Avis favorable ;

2° Avis favorable avec restriction ;

3° Avis défavorable.

Le psychologue rédige un compte-rendu dont il remet une copie à l'utilisateur.

L'avis rendu est consultatif, la décision finale appartient au(x) médecin(s) agréé(s).

Méthodes pédagogiques

- Jeux de rôle/entretien/psychologue-contrevenant
- Passation d'un test psychotechnique : analyse et rédaction du compte-rendu
- **Moyens pédagogiques**
- Paperboard, vidéo projecteur
- Ordinateur
-

Evaluation de la formation

Sur une échelle de 1 à 5 l'appréciation s'agissant :

- Du contenu
- De la méthode pédagogique

Validation de la formation

Critères : **assiduité** – participation-marque d'intérêt

Sources :

Légifrance-ONSR (Observatoire Nationale Sécurité Routière)

Site internet : Santé et médecine notamment